

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l. Organisme de contrôle agréé

Organisme de contrôle agréé Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail BELAC

сів N° 36876 Vilvoorde: 277 Mechelsesteenweg – 1800 Vilvoorde

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

Liège : 61/63 – Rue Grand-Vinâve – 4101 Jemeppe-Sur-

Grand-Vinâve – 4101 Jemeppe-Sur-

2: 04 388 12 94 **3:** 0475/23 87 30

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be

CONFIDENTIE

Rapport d'inspection - Installation électrique domes	tique RT	/ TRT ov	intant.
N° de rapport: 25 MYAAAG 63	tique D1	/ IDI EX	istante
Concerne :			
Personne sur place :code EAN de l'installation	1 :	Vd	
Personne sur place :	NEAU		
Date de visite : Langue d'émission : 10/11/2014 Référen	ces client ·	No	•
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 276 Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11	271 bis 2 2	78	
Description de l'installation visitée :		-	46 = 0
Tension d'utilisation : □ Protection générale du brancher Nombre de tableaux : n	ment :		ApTeck - 401
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	10.00		O .
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou
Correspondances des schémas à l'installation		×	dérog.
Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des	C YOUR OF	X	
dispositifs a courant differentiel résiduel par leur propre houton de test			and dead
Note: differentiel 🗆 plombé 🚨 non plombable 🖂 à nouveau plombé	20.00	X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		Y	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		X	
Les sections des circuits répondent à l'A M du 27/7/1991 & déregations		11	X
Resistance disolement denerale par rapport à la terre .		4	
Résistance de dispersion de la prise de terre :		X	
<u>Identification des appareils de mesure</u> : reprise dans le dossier équipement <u>Manquements / Notes :</u>	t individuel d	e l'agent CI	В
and the same of th			
Vor AND exe		*****************	**************
***************************************	**************	******************	***************************************
***************************************	**********		************
AND CONTROL OF THE AND CONTROL O	******************	*************	********
Conclusion:	****************	***************	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	contrôle pé	riodique est	à effectuer
L'installation électrique n'est pas conforme aux prossibilité de la conforme			
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois aprè	visite complé s signature d	mentaire es e l'acte de v	t à exécuter vente
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exampar le même organisme en vue de compléter le dossier.	nen complém	entaire est	à exécuter
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pe	our réception :		
Domenico			

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail Vilvoorde : 277 Mechelsesteenweg – 1800 Vilvoorde Tél : 02 245 46 95 Fax

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse Tél: 02 245 46 95 Fax: 02 215 12 78

Tél: 065 34 76 50 Fax: 065 36 15 88 Tél: 04 234 17 00 Fax: 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 23/14m 10/03
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants: peu partout
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants: Collist.
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants: PAS me surable
\square Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants:
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants:
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants: prince cossee Roy se ch.
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants:
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : une per porton
A Absence de plan élechique de l'installation. A Absence de bagnes de Tolinence aux faibles Au colhet à Absences de tenfort adoptés an sinolis. Il a porte par est sur porpie de Celini-ci est roccorde à pran l'aute Hontour. A Recondibionement general de l'installation de son colhet et du motés et à poste fixe dans le right d'INRT Suri Vant le REIE.